

ÉPISTILLAGE

DES

RÉGIMES de BANANES

SUR PIED



En haut : régime bon à être épistillé.
En bas : même régime après épistillage.

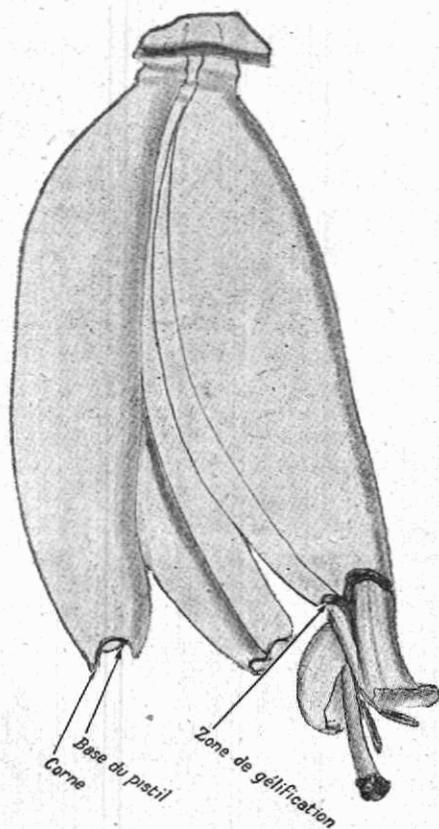


L'opération de l'épistillage consiste à débarrasser le fruit formé, de l'appareillage floral qui subsiste flétri à son extrémité libre ; cet appareillage floral comprend non seulement le pistil lui-même, mais également les étamines, le périgone et le tépale libre. Au cours du développement du fruit, toutes les pièces florales se flétrissent, leur teinte d'abord blanchâtre devient de plus en plus foncée, des stries noirâtres apparaissent sur le périgone et le pistil noircit progressivement en commençant par le stigmate ; ces pièces deviennent ensuite absolument déformées, noirâtres et desséchées, seul le pistil reste érigé et dur.

L'opération de l'épistillage doit avoir lieu dans un temps relativement court compris entre le 8^e et le 11^e jour après la sortie du régime. En effet, à ce stade un simple passage de la main sur les extrémités des fruits suffit à faire tomber toutes les pièces florales ; la pratique elle-même demande néanmoins certaines précautions : il faut, en effet, éviter autant que possible d'abîmer l'extrémité du fruit en écorchant les « cornes » que laissent les deux arêtes du périgone après l'enlèvement de celui-ci ; la lésion des cornes, outre qu'elle rend l'aspect du fruit inesthétique, peut éventuellement former porte d'entrée à de nombreux agents pathogènes.

Entre le 8^e et le 11^e jour après la sortie du régime, la base des pièces florales se gélifie plus ou moins et c'est ce qui rend l'opération très simple et rapide, un seul passage de la main suffit alors à faire tomber toutes les pièces d'une même main du régime. Dans certains cas l'opérateur est obligé de répéter l'opération sur le même régime, car les fruits des premières mains sont aptes à être épistillées, alors que ceux des dernières mains sont encore trop jeunes. Passé le stade où l'épistillage est facilité par la gélification de la base des pièces florales, celles-ci ne peuvent être enlevées que difficilement et fruit par fruit, car il y a dès lors soudure plus ou moins forte entre les pièces et l'extrémité apicale du fruit, cette soudure étant provoquée par le dessèchement de la gélification primitive ; l'épistillage dans ce dernier cas provoque une coulée de sève plus abondante.

En quoi l'épistillage du régime sur pied peut-il se révéler une opération rentable ?



Avantages.

Coût de l'opération. Minime comparativement à l'épistillage au hangar. En effet, l'opération est très rapide, un simple passage de la main suffisant à faire tomber toutes les pièces florales, alors qu'au hangar il faut épistiller fruit par fruit. De plus la pratique elle-même de l'épistillage dans une plantation bien conduite où le planteur fait le marquage des régimes, peut

se combiner avec cette dernière opération.

Présentation commerciale du régime. — Il est certain que les taches produites sur les fruits par les coulées de sève ont le temps de s'atténuer avant la coupe, le régime est alors absolument impeccable et la partie apicale du fruit présente une cicatrice bien sèche et bien formée. Les régimes alors amenés au hangar sont prêts à être emballés et n'exigent pratiquement pas de ressuage. Il nous a été donné de voir des régimes que l'on épistillait au hangar en les roulant à même le sol ; outre que le régime ainsi manié avait de nombreux fruits grattés et abîmés, la sève provenant des blessures provoquées par la cassure du pistil tachait les fruits qui devaient être expédiés.

Mesure préventive dans certaines affections du fruit. — D'après WARDLAW, la pratique de l'épistillage des régimes sur pied serait susceptible d'amoindrir les dégâts causés par *Stachyldium theobromae* causant l'infection dite du « bout de cigare ». Il est certain que le pistil flétri recèle de très nombreux champignons et autres agents surtout saprophytes, mais dont certains d'entre eux peuvent être pathogènes.

Inconvénients. — Il n'en existe pratiquement pas, cependant l'opération peut être rendue assez difficile par le

fait que dans certaines variétés de bananiers ou dans certaines conditions particulièrement favorables de végétation, les régimes ne sont pas facilement accessibles ; mais même dans ces cas certains planteurs n'ont pas hésité à s'organiser pour effectuer l'épistillage sur pied des régimes haut placés.

L'on a prétendu que l'épistillage sur pied pouvait avoir une action sur l'évolution du fruit ; cela n'est pas prouvé et nous pensons que dès le moment où la gélification a eu lieu, le fruit évolue de la même manière sur pied, épistillé ou non. La pratique de l'épistillage des régimes sur pied est une opération rentable, elle doit rentrer au même titre que le sarclage ou le tuteurage dans les opérations d'entretien en plantation bananière.

Section des Antilles.

J. DAUDIN,
Institut des Fruits et Agrumes Coloniaux.



Épistillage au hangar.